

Saint-Martin-Vésubie



La Suisse Niçoise

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 JUIN 2026 A 16H00

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à seize heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint Martin Vésubie, sous la présidence de Monsieur TEOBALDI Jean-Christophe, Maire de Saint Martin Vésubie.

Date d'envoi de la convocation : lundi 1^{er} juin 2026

Présents : AURECH Noémie, AUGIS Aurélie, BARATA Claire, DE CAQUERAY Sarah, DEGIOANNI Claude, DESCHAMPS Audrey, INGIGLIARDI Thierry, LUCCIO Gérard, RAIBAUT Fantin, REYMONDET Christine, REYMONDET Jacques, TEOBALDI Jean-Christophe

Procurations : BACCIALON Jean-Baptiste à INGIGLIARDI Thierry, MOTTET Raphaëlle à TEOBALDI Jean-Christophe

Absent(s): SOLIVERES Théo

Secrétaire de séance : REYMONDET Jacques

Public : 6

REYMONDET Jacques est désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande l'approbation du PV du 30/04/2026.

N° DES DELIBERATIONS	OBJET DES DELIBERATIONS
27-04-2026	Approbation du CFU - budget principal et budget de la caisse des écoles
28-04-2026	Vote des taux de fiscalité directe
29-04-2026	Budget primitif 2026 - budget général et budget annexe
30-04-2026	Renouvellement du placement financier compte à terme
31-04-2026	Election d'un délégué au Syndicat Mixte pour le Développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblorre
32-04-2026	Désignation des délégués au SICTIAM
33-04-2026	Election des délégués au SIVOM BRBV
34-04-2026	Election d'un délégué au conseil de surveillance du CHI VESUBIE
35-04-2026	Association des Communes Pastorales de la Région Sud PACA : approbation statuts - adhésion - élection représentants

36-04-2026	Election d'un délégué au Syndicat Mixte Conservatoire Départemental de Musique des A-M
37-04-2026	Election d'un délégué au conseil d'administration des Communes Forestières des A-M
38-04-2026	Désignation délégués à l'Agence d'Ingénierie Départementale
39-04-2026	Convention pluriannuelle communale de pâturage "la Laiterie du Mercantour"
40-04-2026	Délégation permanente signature acte
41-04-2026	Acquisition par la commune des biens acquis par l'EPF PACA
42-04-2026	Désaffectation et déclassement d'une parcelle
43-04-2026	Création d'un emploi permanent
44-04-2026	Election des délégués au SIVOM de la Vesubie - <i>annule et remplace N°33-04-2026</i>

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

ELECTION DES DELEGUES POUR LES SENATORIALES

Dans le cadre des élections sénatoriales 2026 et en vue de la constitution du collège électoral des sénateurs du département des Alpes-Maritimes, il est nécessaire de fixer le nombre de délégués et de suppléants à élire.

Monsieur le Maire propose la candidature suivante :

Liste TEOBALDI Jean-Christophe

- Monsieur Jean-Christophe TEOBALDI (titulaire)
- Madame Christine REYMONDET (titulaire)
- Monsieur Thierry INGIGLIARDI (titulaire)
- Madame Noémie AURECH (suppléante)
- Monsieur Fantin RAIBAUT (suppléant)
- Madame Claire BARATA (suppléante)

Monsieur le Maire nomme comme déléguées au dépouillement Madame REYMONDET Christine et Madame AURECH Noémie.

Suite au dépouillement, les résultats suivants sont annoncés :

- Nombre de votants : 14
- Bulletin blanc ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Nombre de voix pour la liste TEOBALDI : 13

Sont ainsi proclamés délégués titulaires et délégués suppléants :

- Monsieur Jean-Christophe TEOBALDI (titulaire)
- Madame Christine REYMONDET (titulaire)
- Monsieur Thierry INGIGLIARDI (titulaire)
- Madame Noémie AURECH (suppléante)
- Monsieur Fantin RAIBAUT (suppléant)
- Madame Claire BARATA (suppléante)
- Madame Claire BARATA (suppléante)

VENTE PARCELLE AB 67

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de la SCI le Mélèze d'acquérir une partie de la parcelle AB 67 (environ 60ml) afin d'intégrer cette surface à leur emprise foncière et leur permettre ainsi de déposer un permis modificatif dans le but de déplacer le projet initial.

Monsieur le Maire propose de céder une partie de la parcelle AB 67 au prix de 1.00€ symbolique et précise que les frais de division de la parcelle et de vente seront à la charge de l'acquéreur.

Votes : adoptée à l'unanimité.

ECHANGES ET REGULARISATION DE PARCELLES AU QUARTIER DU MOULIN – RECONSTRUCTION DU MUSEE DES TRADITIONS

Monsieur le Maire présente le projet de division foncière.

Il indique que la parcelle AH 612, propriété communale, doit être divisée pour régulariser l'emprise du mur de la propriété de Madame BIGA, AH 611 (350m²) et qu'un stationnement sera réservé devant l'établissement SPORT ADDICT. Les nouvelles références cadastrales seront AH 827 pour 287m², AH 828 pour 37m² et AH 829 pour 26m².

Concernant la parcelle AH 366 (460m²), emprise du musée et propriété communale, et la parcelle AH 611 (350m²) propriété de Madame BIGA, celles-ci seront divisées pour régulariser l'espace situé au nord-est de la parcelle, utilisé par la propriété BIGA comme jardin et espace privé depuis de nombreuses années. Les nouvelles références cadastrales sont AH 830 pour 446m², AH 831 pour 14m², AH 832 pour 322m² AH 833 pour 18m² et AH 834 pour 10m².

Votes : adoptée à l'unanimité.

Madame DESCHAMPS Audrey s'interroge sur les raisons pour lesquelles les emplacements 16 et 17 n'ont pas été récupérés.

Madame VEGLIO Aurore précise qu'il s'agit de points de référence utilisés par le géomètre pour l'altimétrie et qu'ils correspondent à l'emplacement des deux places de stationnement. Madame VEGLIO confirme que l'accès privé à l'établissement Sport Addict sera maintenu.

SUBVENTION MAISON MEDICALE DE GARDE DE LA VESUBIE

Monsieur le Maire présente la demande de subvention reçue de la part de l'association la Maison Médicale de Garde de la Vésubie, basée sur la commune de Roquebillière, qui assure la prise en charge des soins non programmés sur notre territoire, en l'absence de service d'urgence à proximité.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 100.00 €.

Votes : adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX WC PUBLICS PLACE DE GAULLE

Monsieur le Maire indique qu'une réévaluation des travaux pour la création de WC publics sur la place de Gaulle est nécessaire suite aux travaux de la place réalisés par la Métropole Nice Côte d'Azur.

Monsieur le Maire présente le nouveau montant de ces travaux qui s'élèvent à 27 745.60€ HT.

Votes : adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Suite à l'augmentation des coûts de la construction et la modification du projet par la création de vestiaires, il est nécessaire de réévaluer le montant des travaux qui comprennent la création de padels, terrain de tennis et jeu de boules au quartier Pra de la Majou.

Monsieur le Maire présente le montant de ces travaux qui s'élève à 3 025 978.13€ HT, arrondi à 3 026 000.00€ HT (Maîtrise d'œuvre et études incluses).

Madame DE CAQUERAY Sarah demande des précisions sur le sujet. Madame VEGLIO lui répond que le projet initial avait été estimé à 1 million d'euros de travaux, subventionné à hauteur de 80 % par le Département des Alpes-Maritimes et l'État dans le cadre de la concertation des vallées. La présente demande offre la possibilité de réévaluer la subvention auprès du Département, en revanche, une telle réévaluation n'est pas envisageable au titre de la concertation des vallées.

Madame VEGLIO informe que certains travaux pourront être réalisés en corrélation avec le SDIS, ce qui pourrait engendrer une réduction du montant.

Monsieur le Maire indique que les vestiaires, initialement prévus en phase 2, seront finalement intégrés à la phase 1 afin d'assurer une meilleure cohérence avec les équipements sportifs.

Monsieur le Maire informe que sans l'accord de l'État, ce projet n'est pas réalisable.

Votes : adoptée à l'unanimité.

RESTAURATION DE TABLEAUX AUX CHAPELLES SAINT ROCH ET TRINITE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux devis de « l'atelier 2 restauration » concernant la restauration de tableaux dans les chapelles Saint Roch et Trinité.

Le montant de la restauration du tableau pour la chapelle Saint Roch s'élève à 19 250.00€ HT et celui pour la chapelle de la Trinité à 21 600.00€ HT, soit un total de 40 850.00€ HT.

Madame AURECH Noémie indique que la friperie de Belvédère contribuera à hauteur de 2 000 € au financement du reste à charge de la Commune. Par ailleurs, ces travaux de restauration devraient bénéficier d'une subvention du Département des Alpes-Maritimes couvrant jusqu'à 80 % de leur montant.

Madame REYMONDET Christine précise que cette restauration facilitera les demandes de subventions pour les futures restaurations des chapelles et contribuera à démontrer l'importance de ces travaux pour la sauvegarde du patrimoine.

Votes : adoptée à l'unanimité.

ELECTION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Claude DEGIOANNI, Conseiller Municipal, en tant que correspondant incendie et secours.

Votes : adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE MARAICHAGE PARCELLE F 51

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Florian BAGNUS d'exploiter pour une activité maraîchère la parcelle communale F 51 d'une superficie de 2 684 m² située au quartier du Tournon.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette demande de convention de maraîchage pour la parcelle F 51 à compter du 01/07/2026 sous réserve de l'accord des copropriétaires du chemin d'accès.

Monsieur INGIGLIARDI Thierry demande par où s'effectuera l'accès. Monsieur le Maire répond que celui-ci pourra être réalisé soit par la route de Nice, soit par la route de la Pinio.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 16h45.

Secrétaire de séance



Monsieur le Maire



